

PROCES-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023

COMMUNE DE MOLLANS

Date et heure de la séance : le 12 septembre 2023 à 20h30.

Nom	Prénom	Qualité
MUHLEMATTER	Michaël	Président de séance
CREPIN	Alexandre	Conseiller municipal représenté par M.MUHLEMATTER
LACHAT	Jean-François	Conseiller municipal présent
MAREY	Daniel	Conseiller municipal présent
MARTAUX	Michel	Conseiller municipal présent
MOUGENOT	Alexandre	Conseiller municipal présent
PHEULPIN	Sébastien	Conseiller municipal présent
PRETOT	Marie-Sophie	Secrétaire de séance
RIGOULOT	Régis	Conseiller municipal présent
RUFER	Pierre	Conseiller municipal présent
TRAMUSET	Jean-Pierre	Conseiller municipal présent

Quorum :

Le quorum, c'est-à-dire le nombre de conseillers municipaux devant être effectivement présents lors de l'approbation des délibérations, doit être supérieur à la moitié du nombre de conseillers en exercice.

Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 11

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 11

Le quorum est donc atteint.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h31.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

29/2023 TARIF AFFOUAGE

30/2023 ACHAT VAISSELLES SALLE COMMUNALE

31/2023 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

Délibération n°29/2023 - TARIF AFFOUAGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le tarif de l'affouage à 32 €/stère.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE VOTE POUR (11 voix)

Délibération n°30/2023 - ACHAT VAISSELLES SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le devis concernant l'achat de vaisselles pour la salle communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCÉPTE** le devis de l'entreprise INSTALL'NORD – 25461 ETUPES pour un montant de 1 195.66 € HT soit 1 434.79 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer le présent devis et à en assurer l'exécution financière.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE VOTE POUR (11 voix)

Délibération n°34/2023 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion		3 520.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		3 520.00 €
D 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion		1 760.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		1 760.00 €
D 2151 : Réseaux de voirie	1 760.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 760.00 €	
R 13258 : Subv. Non transf. Autres groupements		3 520.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		3 520.00 €

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE VOTE POUR (11 voix)

QUESTIONS DIVERSES

- **Agent recenseur** : besoin d'un agent pour le recensement 2024.
- **Référent déontologie de l' élu local ?**
- **Demande de Michel KUONY** pour acheter à la commune une surface autour de sa maison, qu'il veut démolir pour reconstruire : à voir lorsqu'il aura le permis de démolition.
- **Demande de permis d'aménager** à déposer pour démolir la maison de Gabriel LAMIELLE et aménager des places à bâtir.
- **Eclairage public** : Haefeli doit venir mettre en place les programmations et changer ampoules hors-services pour fin septembre.
- **Enfouissement des lignes électriques** : 2^{ème} tranche déposée
- **Réfection routes par STPI**

Le procès-verbal est dressé et la séance est close à 23h15.

Le présent PV est distribué à chaque membre du conseil municipal le 07/12/2023 avec la convocation à la prochaine réunion (12/12/2023) pour lecture et avis à donner.

Le Maire MUHLEMATTER Michaël	Le secrétaire de séance PRETOT Marie-Sophie
	